

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 15 FEV. 2016

*Délégation à la Sécurité  
et à la Circulation Routières*

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL  
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme F [REDACTED]

Réf. : S [REDACTED]

Maître Rémy JOSSEAUME  
32 rue du Temple  
75004 Paris

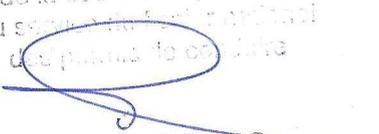
Maître,

Par courrier en date du 15 janvier 2016, vous avez appelé mon attention sur la situation  
du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED]

[REDACTED]

De ce fait, son permis de conduire est doté de douze points, à ce jour.  
Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur  
et par délégation  
la chef de la section à points  
du service national des permis de conduire

  
Fabienne FONTIAS